

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTABOT
DU 6 JANVIER 2021

Présents : Jean-Patrick AUDOUX, Régis BESSIN, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Brigitte VIBERT

Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et sans remarque.

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Aide à l'entretien des espaces verts de la commune.

Ne pouvant être présent à la réunion de conseil municipal, Mr De Combarel, responsable des services de La Poste, s'est excusé.

Vincent Lefèvre présente le travail effectué par la commission adressage : projet de nommage des routes.

ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers. Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne. Un devis a été demandé aux services de La Poste. Celui-ci s'élève à 4 320.00 € TTC.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par la suite, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies,
- d'autoriser l'engagement auprès des services de La Poste pour un montant de 4 320€,
- de donner autorisation de signature à Mr le Maire des documents concernant l'adressage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
Décide,

- de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies,
- d'autoriser l'engagement auprès des services de La Poste pour un montant de 4 320 €,
- de donner autorisation de signature des documents concernant l'adressage à Mr le Maire,
- Décide d'inscrire au budget 2021 cette dépense.

CREATION ET MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET

Mr le Maire propose la mise en place d'un site internet pour la commune et de retenir la société APEI Secretary dont le siège social est situé à Domjean 50420 représentée par Mme Charlotte Bouet. Son devis s'élève à 1 500 € TTC pour la création du site internet. La maintenance sera facturée au coût horaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la société APEI Secretary pour la création du site internet de la commune pour un montant de 1 500 € TTC,
- Charge Mr le Maire de signer le devis,
- Décide d'inscrire au budget 2021 cette dépense.

AIDE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Mr le Maire propose de faire appel à une entreprise pour l'entretien de certains espaces verts de la commune : la salle des fêtes et le cimetière protestant. Un devis a été demandé à l'entreprise Les Paysages d'Olivier dont le siège social se situe à Montabot 50410 représentée par Mr Pacary Olivier. Celui-ci s'élève à 2 244.00 € TTC pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'entreprise Les Paysages d'Olivier pour l'entretien de certains espaces verts de la commune pour un montant de 2 244.00 € TTC pour l'année 2021,
- Charge Mr le Maire de signer le devis,
- Décide d'inscrire au budget 2021 cette dépense.

Pierre Lepesant, l'agent d'entretien, se chargera du reste des travaux sur la commune et notamment le cimetière.

INVESTISSEMENTS 2021 ET DEVIS EN COURS

Les investissements prévus pour 2021 :

- Voirie : 50 000 €
- Adressage : 10 000 €
- Ossuaire : 1 350 €
- Cheminée chez Mr et Mme Dandine : en premier temps passage d'un hydrofuge puis faire un habillage car la pierre est poreuse
- Isolation de l'ancienne école : une pièce au premier étage et les toilettes
- Isolation de l'arrière-cuisine de la salle des fêtes
- Ralentisseur centre bourg et panneaux de signalisation : 3 650 €
- Toilettes hommes à la mairie : 5 000 €
- Faire une étude pour des travaux à l'église.

BOUCLES PEDESTRES RETENUES PAR L'OFFICE DU TOURISME

L'office du tourisme de Villedieu a retenu 7 boucles de randonnées pédestres au niveau de Villedieu Intercom dont 1 sur Montabot.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal souhaite que Mr le Maire demande des devis pour arracher la haie actuelle et en replanter une dans le cimetière.
- Thierry Gendrin rappelle que des travaux sont nécessaires au niveau du préau chez Mr et Mme Dandine.
- Anthony Hinard fait part de la requête d'un responsable de voirie de Percy en Normandie. Il demande à ce que la commune de Montabot prenne en charge l'entretien de l'entrée située au « Chemin du Moulin » (chemin mitoyen avec Percy).
- Mr Bernard Lemasurier a fait savoir que son chemin était dégradé.